

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Edito B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Tribunal Spécial (ordonnance n° 1 84 du 1 ^{er} mars 1984 relative aux affaires de détournements de deniers publics)	1
Tribunal spécial (Rôle d'audience)	2
Cours d'appel du Togo (ordonnance n° 01 du 17 janvier 1984 fixant la date d'ouverture de la première session d'assises de l'année en cours)	2
Cours d'appel du Togo (ordonnance n° 20 du 17 avril 1984 fixant la date de tirage au sort du jury de session pour l'année en cours)	2
TAW LEASING TOGO (Bilan au 30 septembre 1982 - 83) ..	2
BTCI - (Bilan au 30 septembre 1983)	7
Tribunal spécial	7

ORDONNANCE N° 1/84 du 1^{er} mars 1984

Nous, Kossi Awanyoh, président du tribunal spécial chargé de la répression des détournements de deniers publics :

Vu l'ordonnance n° 18 du 13 septembre 1972 instituant ledit tribunal, modifiée par l'ordonnance n° 80-9 bis du 7 janvier 1980 ;

Ensemble l'avis de Monsieur le Commissaire du gouvernement près le tribunal de céans ;

Fixons ainsi qu'il suit les dates d'audiences pour le jugement des affaires suivantes :

Dates d'audience	Intitulé	Services adm. ou Etablissements intéressés
Lundi 19 mars 1984	1) - Gbandi Kokou Tchadja 2) - Addoh Ankou 3) - Aboubony Ilandé	Centre Artisanal d'Agou-Nyongbo
Mardi 20 mars 1984	Ene Kossi -	O T O D I
Mercredi 21 mars 1984 Jeudi 22 mars 1984	Tossou Komlan	B.T.C.I.
Vendredi 23 mars 1984	Akoda Kassehin (Sylvain)	I.I.MUSCO

Disons que la présente ordonnance sera, à la diligence de Monsieur le Commissaire du gouvernement, publiée conformément à la loi.

Fait en notre cabinet au palais de Justice à Lomé, le 1^{er} mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Pour copie conforme

Lomé, le 1^{er} mars 1984
Komlan Fanou Dagba

Rôle d'audience

Dates d'audiences	Affaires
lundi 19 mars 1984 à partir de 8 heures	1) - Gbandi Kokou Tchadja Détournement de deniers publics d'un montant de : 4.699.774 francs
	2) - Addoh Ankou Détournement de deniers publics d'un montant de 151.616 francs
	3) - Aboubony Ilandé Détournement de deniers publics d'un montant de 300.000 francs
Mardi 20 mars 1984 à partir de 8 heures	Ene Kossi Détournement de deniers publics d'un montant de 1.890.765 francs
Mercredi 21 mars 1984 Jeudi 22 mars 1984 à partir de 8 heures	Tossou Komlan Détournement de deniers publics d'un montant de 103.790.750 francs
Vendredi 23 mars 1984 à partir de 8 heures	Akoda Kassehin (Sylvain) Détournement de deniers publics d'un montant de 807.257 francs.

Pour copie conforme

Lomé, le 2 mars 1984
Komlan Fanou Dagba

COURS D'APPEL DU TOGO**ORDONNANCE N° 1 du 17 janvier 1984**

Nous, Kwami Segbeaya, président de la Cour d'Appel de Lomé :

Vu les dispositions de l'ordonnance n° 78-35 du sept septembre mil neuf cent soixante dix-huit portant organisation judiciaire ;

Vu les dispositions du code de procédure pénale, notamment en ses articles 202, 203 et 208 ;

Vu notre ordonnance n° 52 du quatre novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois fixant au lundi treize février mil neuf cent quatre-vingt-quatre à huit heures du matin, la date d'ouverture de la première session d'assises de l'année 1984 et nous désignant nous-même pour la présider ;

Vu les nécessités du service ;

Ensemble l'avis de Monsieur le Procureur général près la Cour d'Appel de céans ;

Rapportons l'ordonnance n° 52 du quatre novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois sus-visée :

Fixons au lundi sept mai mil neuf cent quatre-vingt-quatre (7 mai 1984) à huit heures du matin, la date d'ouverture de la première session d'assises de l'année 1984 ;

Désignons nous-même pour présider ladite session ;

Disons que les autres magistrats qui compléteront la Cour d'Assises au cours de la présente session seront désignés pour chaque affaire inscrite au rôle par ordonnance ultérieure ;

La présente ordonnance sera à la diligence de Monsieur le Procureur général, publiée conformément à la loi ;

Fait en notre cabinet au palais de justice de Lomé, le dix-sept janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Pour copie certifiée conforme

Lomé, le 18 janvier 1984
Komlan FANOU DAGBA

ORDONNANCE N° 20 du 17 avril 1984

Nous Kwami SEGBEAYA, président de la cour d'appel de Lomé ;

Vu les dispositions de l'ordonnance n° 78-35 du sept septembre mil neuf cent soixante dix-huit, portant organisation judiciaire ;

Vu les dispositions du code de procédure pénale, notamment en ses articles 208 et 216 ;

Vu notre ordonnance n° 01 du sept janvier mil neuf cent quatre vingt quatre fixant au lundi sept mai de l'année en cours, la date d'ouverture de la première session d'assises de l'année mil neuf cent quatre vingt quatre et nous désignant nous-même pour la présider ;

Vu les nécessités du service ;

Fixons au mercredi 25 avril mil neuf cent quatre vingt quatre à huit heures, la date du tirage au sort du jury de session pour l'année en cours -

Disons que la première ordonnance sera à la diligence du procureur général, publiée par voie de presse et affichage, conformément à la loi ;

Fait en notre cabinet au palais de justice à Lomé, le dix-sept avril mil neuf cent quatre vingt quatre.

Président de la cour d'appel de Lomé

K. SEGBEAYA

Banque : TAW LEASING TOGO**Bilan au 30 septembre 1982/83****ACTIF**

**Millions
de F. cfa**

Caisse, Banque Centrale	3,0
Banques et correspondants bancaires	0,8
Autres institutions financières	48,4
Gouvernement et Institutions Internationales non financières	

Autres agents économiques (Crédits)	40,4
Portefeuille d'effets commerciaux	
Autres crédits à court terme	3,7
Autres crédits (a)	36,7
Autres comptes	69,6
Titres et participations	69,0
Immobilisations	0,6
Autres	
Résultats	39,5
Pertes des exercices antérieurs	33,8
Résultats de l'exercice	5,7
TOTAL	201,7

(a) : y compris crédits en souffrance.

PASSIF

	Millions de F. cfa
Banque Centrale	71,1
Banques et correspondants bancaires	35,3
Autres institutions financières	
Gouvernements et Institutions Internationales non financières	21,7
Autres agents économiques (dépôts, bons de caisse, emprunts)	
Comptes disponibles par chèques ou vire- ments	

Dépôts à terme et bons de caisse jusqu'à 2 ans	
Dépôts à terme et bons de caisse de plus de 2 ans à 10 ans	
Comptes à régime spécial	
Emprunts obligatoires et autres emprunts	23,3
Autres sommes dues à la clientèle	
Autres comptes	0,1
Fonds permanents et provisions	
Provisions ayant un caractère de réserves	
Provisions pour pertes et charges	
Fonds de garantie et autres fonds affectés	0,2
Réserves	
Dotations et capital	50,0
Report à nouveau	
Résultats	
Résultats de l'exercice	Néant
Bénéfices à distribuer	Néant

TOTAL 201,7

HORS BILAN

Crédits confirmés - Part non utilisée
Engagements sous forme d'acceptations, d'aval, de cautions ou d'autres garanties
Part des crédits bénéficiant de cautions, avals ou autres garanties

COMPTE D'EXPLOITATION

Sommes en Millions de francs CFA
approchées à une décimale.

Banque : TAW LEASING TOGO
Exercice 1982/83

CREDIT :

C 10	Produits des capitaux prêtés (à l'exclusion des taxes récupérables)
11	Banque Centrale
12	Banque et Correspondants bancaires
121	Etat du déclarant
122	U.M.O.A.
123	Reste du Monde
13	Autres institutions financières

131	Etablissements financiers inscrits		
132	Autres Institutions		
1321	Etat du déclarant		
1322	U.M.O.A.		
1323	Reste du monde		
14	<i>Gouvernements et Institutions internationales non financières</i>		
141	Etat du déclarant		
142	U.M.O.A.		
143	Reste du monde		
15	<i>Autres agents économiques</i>		
151	Portefeuille d'effets commerciaux		
1511	Crédits de campagne		
1512	Crédits ordinaires		
152	Autres crédits à court terme		
1521	Crédits de campagne		
1522	Crédits ordinaires		
1523	Crédits sur ressources affectées		
153	Crédits à moyen terme		
1531	Crédits ordinaires		
1532	Crédits sur ressources affectées		
154	Crédits à long terme		
1541	Crédits ordinaires		
1542	Crédits sur ressources affectées		
155	Autres		
C 20	<i>Produits des prestations de services et autres produits à caractère bancaire (à l'exclusion des taxes récupérables)</i>		83,4
21	Commissions sur opérations d'encaissements d'effets		
22	Commissions sur opérations de changes et transferts		
23	Commissions sur engagements par signature	83,3	
24	Opérations sur titres	0,1	
25	Autres		
C 30	<i>Autres produits (à l'exclusion des taxes récupérables)</i>		
31	Revenu du portefeuille titres		
32	Revenu des Immeubles		
33	Reprises de provisions		

331	Dépréciation de l'actif		
332	Pertes et charges		
34	Autres		
C 40	Perte d'exploitation		4.6
	Total Crédit		88.0

Certifié conforme écritures

Certifié sincère et régulier

Kodjo AFANTCHAWO

Expert Comptable

Diplômé d'Etat

COMPTE D'EXPLOITATIONSommes en Millions de francs CFA
approchées à une décimale.**Banque : TAW LEASING TOGO**
Exercice 1982/83**DEBIT :**

D 10	Charges des capitaux empruntés		23.3
11	Banque centrale	8.2	
12	Banques et correspondants bancaires	15.1	
121	Etat du déclarant		
122	U.M.O.A.		
123	Reste du monde		
13	Autres institutions financières		
131	Etablissements financiers inscrits		
132	Autres institutions		
1321	Etat du déclarant		
1322	U.M.O.A.		
1323	Reste du monde		
14	Gouvernements et institutions internationales non financières		
141	Comptes ordinaires, dépôts à terme, Emprunts		
1411	Etat du déclarant		
1412	U.M.O.A.		
1413	Reste du monde		
142	Ressources affectées		
143	Comptes à caractère spécial		
15	Autres agents économiques		
151	Comptes disponibles par chèques ou virements		
152	Dépôts à terme, Bons de caisse		

153	Comptes à régime spécial		
154	Emprunts obligatoires		
155	Autres emprunts		
D 20	Autres charges à caractère bancaire		
D 30	Consommations intermédiaires et autres charges		
31	Consommations intermédiaires		5,8
311	Matières et Fournitures		1,6
312	Autres		4,2
32	Autres charges		58,9
321	Charges et pertes diverses		1,9
322	Frais de personnel		19,6
323	Impôts et taxes		2,5
324	Dotations aux amortissements		34,9
3241	Sur frais et valeurs incorporels		1,6
3242	Sur autres Immobilisations		33,3
325	Dotations aux provisions		
3251	Dépréciation de l'actif		
3252	Pertes et charges		
3253	Ayant un caractère de réserves		
40	Bénéfice d'exploitation		Néant
		Total débit	88,0

Certificié conforme aux écritures

Certifié sincère et régulier

Kodjo AFANTCHAWO
Expert Comptable
Diplômé d'Etat

Compte de pertes et profits

Millions de F.CFA

Numéros des rubriques	LIBELLES	Montant
D 51	DEBIT	
52	Pertes d'exploitation	4,6
53	Pertes sur exercices antérieurs	
54	Pertes exceptionnelles	
55	Dotations hors exploitation aux comptes d'amortissements	
56	Dotations hors exploitation aux comptes de provisions	
	Impôt sur les bénéfices	1,7

	Total du Débit	6,3
57	Bénéfices de l'exercice	Néant
	Total	6,3
	CREDIT	
C 51	Bénéfices d'exploitation	
52	Profits sur exercices antérieurs	0,6
53	Profits exceptionnels	
54	Reprises de provisions hors exploitation	Néant
	Total du crédit	0,6
55	Pertes de l'exercice	5,7
	Total	6,3
	Pour mémoire :	
	— Taxes sur les prestations de services perçues	
	— Taxes sur transferts perçues pour le compte des Etats	

BTCT — BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1983

ACTIF	En X O F
Caisse, Banque Centrale	5.114.018.667
Banques et correspondants bancaires ...	479.888.841
Autres institutions financières	281.001.012
Gouvernements et Institutions Internationales non financières	1.563.889.895
Autres agents économiques (Crédits) ...	10.395.521.680
Portefeuille d'effets commerciaux	1.889.099.666
Autres crédits à court terme	6.877.081.287
Autres crédits (a)	1.629.340.727
Autres comptes	6.786.733.868
Titres et participations	13.440.001
Immobilisations	4.015.037.384
Autres	2.758.256.483
Résultats	232.259.758
Pertes des exercices antérieurs	
Résultats de l'exercice	232.259.758
Total	24.853.313.721

(A) : y compris crédits en souffrance.

PASSIF

En X O F

BANQUE CENTRALE	
Banques et correspondants bancaires	264.881.128
Autres institutions financières	307.594.910
Gouvernements et Institutions Internationales non financières	4.557.864.985
Autres agents économiques (dépôts, bons de caisse, emprunts)	13.956.862.815
* Comptes disponibles par chèques ou virements	7.085.891.447
* Dépôts à terme et bons de caisse jusqu'à 2 ans	4.125.939.986
Dépôts à terme et bons de caisse de plus de 2 ans à 10 ans	
* Comptes à régime spécial	2.268.122.103
* Emprunts obligatoires et autres emprunts	
* Autres sommes dues à la clientèle	476.909.279
Autres comptes	3.584.907.856
Fonds permanents et provisions	2.181.202.027
* Provisions ayant un caractère de réserves	
* Provisions pour pertes et charges	4.887.414

* Fonds de garantie et autres fonds affectés	
* Réserves	596.235.000
* Dotations et capital	1.500.000.000
* Report à nouveau	80.079.613
Résultats	
* Résultats de l'exercice	
* Bénéfices à distribuer	
Total	24.853.313.721

HORS BILAN

Crédits confirmés - Part non utilisée	
Engagements sous forme d'acceptations, d'avals, de cautions ou d'autres garanties	6.290.931.433
Part des crédits bénéficiant de cautions, avals ou autres garanties	4.065.384.830